

bois, des casernes, d'autres articles mentionnés dans la lettre de M. De L'Orme, les chanoines insistent sur leur droit de nomination aux cures de leur abbaye. "Vous recevrez ci-jointe une procuration en forme pour la nomination des curés de notre dépendance. Monseigneur de Québec dit qu'il ne faudrait se donner pour cela aucun mouvement et qu'il a abandonné la nomination des cures de son abbaye, mais nous en jugeons un peu différemment et nous vous prions de bien tenir la main à ce que personne n'empiète, comme vous dites, sur nos droits."

Vient ensuite la grande question qui sera longtemps la source féconde de difficultés entre les chanoines et leur agent : celui-ci ne trouvant presque jamais ses appointements suffisants, ceux-là se plaignant de ses dépenses et du peu de revenus qu'ils retirent de leur abbaye.

"Vous vous récriez bien fort contre les 600 francs que nous vous accordâmes, l'année dernière, suivant que vous le désiriez dans votre lettre, afin que vous prissiez sur cette somme de quoi fournir à vos dépenses extraordinaires, comme voyages, séjour à Versailles, ports de lettres, etc., et vous nous dites là-dessus que les moindres commis de Versailles ont mille et douze cents livres d'appointements. Sur quoi nous vous prions de remarquer que nous ne vous avons jamais regardé sur le pied d'un commis, mais bien d'un confrère destiné pour procurer le bien commun de tout le chapitre ; nous n'avons donc eu garde de vous proposer des gages ou des appointements. Ces 600 livres ne vous ont été offertes que pour vous indemniser de vos frais quelqu'ils puissent être. N'avez cependant point d'inquiétude à ce sujet, nous vous accordons très volontiers les 900 francs que vous demandez, auxquels nous ne voulons pas donner le nom odieux d'appointements. C'est une gratification à M. De L'Orme pour ses bons et agréables services et non pas au procureur du chapitre. Ainsi ne serait-il pas criant qu'un procureur qui serait nourri à Maubecq aux dépens de l'abbaye,